

Règlement de l'offre anniversaire RMC

100 € de bienvenue

Organisme : MER (Mutuelle Epargne Retraite)

Période de l'offre : Du 21 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Date de publication : 21 janvier 2026

Objet : 100 € offerts en e-carte cadeau pour toute nouvelle adhésion à un contrat RMC (Retraite Mutualiste du Combattant) du 21 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Article 1 - Objet de l'offre

En l'honneur de ses 100 ans, MER offre à ses adhérents une e-carte cadeau d'une valeur de 100 euros (ci-après l'« Offre ») pour toute ouverture d'un contrat RMC (Retraite Mutualiste du Combattant) entre le 21 janvier 2026 et le 31 décembre 2026.

Article 2 - Conditions de participation

Les présentes conditions ont pour objet de détailler :

- Les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'Offre
- Les modalités relatives à l'Offre

La participation à l'offre implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et du règlement mutualiste Retraite Mutualiste du Combattant en vigueur.

Article 3 - Conditions d'éligibilité à l'Offre

Pour bénéficier de l'Offre, les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

1. L'offre est réservée uniquement à toute personne n'ayant jamais été titulaire d'un contrat Retraite Mutualiste du Combattant au sein de MER .
2. La date de signature de l'adhésion doit être comprise entre le 21 janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Le dossier d'adhésion complet doit avoir été réceptionné par MER avant le 31 décembre 2026 inclus.
3. L'adhésion ne pourra être prise en compte par MER qu'à l'issue du délai légal de renonciation et après l'acceptation du dossier d'adhésion matérialisée par l'envoi des conditions particulières, cette acceptation pouvant être postérieure au 31/12/2026.
4. Aux prospects adhérents directement à la Retraite Mutualiste du Combattant soit via les équipes commerciales de MER, soit en ligne sur le site <https://rmc-adhesion.fr/nouvelle-adhesion>.

Article 4 - Modalités relatives à l'Offre

La e-carte cadeau est envoyée par voie électronique, à l'adresse e-mail indiquée sur le bulletin d'adhésion, dans un délai maximum de 4 mois après validation de l'adhésion par MER.

L'adhérent reçoit de la part de MER, un lien d'activation de sa récompense. En cliquant sur le lien, l'adhérent est informé de la mise à disposition d'un crédit cadeau de 100 euros utilisable sur le site : www.up-cadeaux.com et est invité à renseigner son adresse e-mail.

A l'issue de cette étape, l'adhérent reçoit de la part de UP un e-mail contenant un code crédit cadeau. L'adhérent est invité à se créer un compte ou à se connecter à son espace personnel sur le site, à sélectionner l'option « J'ai reçu un crédit cadeau up » et à renseigner le code reçu. Cette opération permet de créditer son compte d'un montant de 100 euros, utilisable pour commander les produits de son choix parmi les enseignes partenaires disponibles à l'adresse suivante : www.up-cadeaux.com/marques.

En cas de difficulté lors de l'activation ou de l'utilisation de la e-carte cadeau, l'adhérent peut contacter le service après-vente via le formulaire de contact accessible dans la FAQ du site ou par e-mail à l'adresse suivante : serviceclient@espace-up-cadeaux.com.

L'adhérent dispose d'un délai d'un an à compter de la réception du lien pour récupérer et activer sa e-carte cadeau.

Article 5 – Limites et exclusions

Ne peuvent bénéficier de l'Offre :

- Les salariés et administrateurs de MER
- Tout adhérent de MER déjà titulaire ou ayant été titulaire d'un contrat Retraite Mutualiste du Combattant
- Les adhésions faisant l'objet d'une annulation ultérieure ou d'une renonciation

MER se réserve le droit :

- De suspendre l'offre à tout moment et sans préavis
- De refuser toute adhésion lui semblant litigieuse, et la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter, prolonger ou modifier l'opération ou encore, de remplacer la e-carte cadeau par un autre avantage, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 6 - Informations et réclamations

- Pour toute question relative à cette offre, l'adhérent peut contacter le service commercial par mail ou par téléphone : service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr - 04.72.61.80.01
- En cas de litige, les voies de recours internes et la procédure de médiation sont accessibles selon les modalités prévues au contrat.